

## **COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023 DELIBERATION N° DE-2023-134

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

#### Présents:

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de la délibération DE-2023-111).

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125); M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102); Mme BISAUTA à Mme HARDOUINTORRE; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

### Absent(s):

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

#### Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. SUSPERREGUI,

**OBJET : FONCIER** – Locaux situés 13, rue Sainte-Ursule - Approbation du prêt par l'EPFL Pays basque et de la mise à disposition corrélative au profit de l'association Baionako Gaztetxe.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20230601-23\_06547-DE Date de télétransmission : 06/06/2023 Date de réception préfecture : 06/06/2023



L'association Baionako Gaztetxe, qui occupe des locaux mis à disposition par la Ville de Bayonne au 7 quai de Lesseps, a sollicité la mise à disposition d'espaces supplémentaires, notamment pour stocker du matériel.

Il ressort que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque porte, pour le compte de la Communauté d'agglomération, l'acquisition d'un immeuble situé 13 rue Sainte-Ursule, dans le même îlot (ancien Adour Hôtel).

La Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) a accepté que l'EPFL mette à la disposition de la Ville une partie des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble, d'une superficie de 192 m² environ, selon le plan joint en annexe. Il s'agira d'une mise à disposition temporaire à titre gratuit (hors charges d'occupation). Cette dernière vaudra jusqu'à la rétrocession du bien par l'EPFL à la Communauté d'agglomération, la dite rétrocession étant prévue avant la fin de l'année. A l'issue, la poursuite éventuelle de la mise à disposition de ces locaux sera examinée direvtement avec la CAPB.

La Ville mettra ensuite à disposition les locaux concernés auprès de Baionako Gaztetxe, dans les conditions habituellement fixées par la Ville, dans le cadre de son soutien aux associations bayonnaises (gratuité, avec prise en charge des frais liés à l'occupation). La valorisation de cette mise à disposition est ainsi estimée à 1 152 € par mois.

Il est demandé au Conseil municipal:

- d'approuver le prêt par l'EPFL Pays basque des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble du 13 rue Saint-Ursule, et leur mise à disposition corrélative au profit de l'association Baionako Gaztexte dans les conditions ci-avant détaillées,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes à intervenir, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

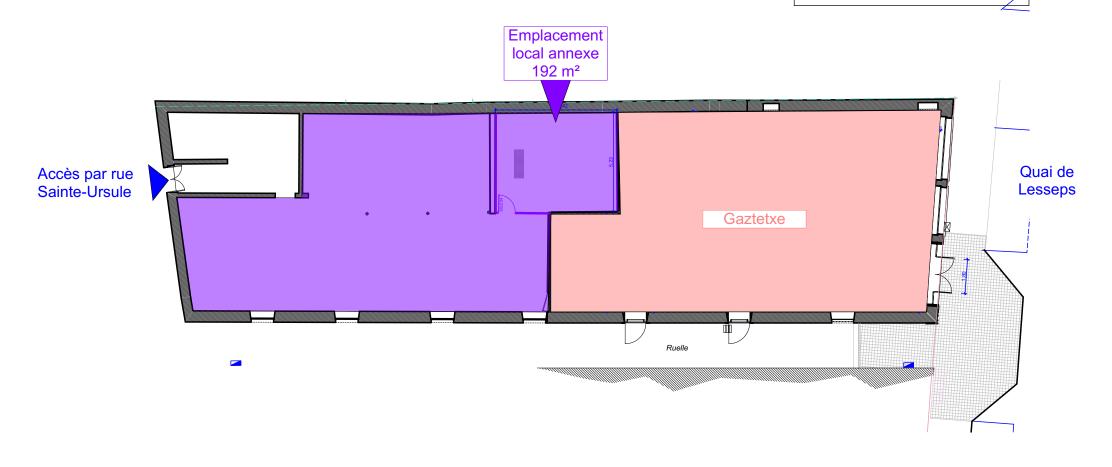
Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire

David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20230601-23\_06547-DE Date de télétransmission : 06/06/2023 Date de réception préfecture : 06/06/2023





R:\Direction du Patrimoine\Plans\038A Gaztetxe - 7 quai de Lesseps\Archicad\038A Gaztetxe - 7 quai de Lesseps.pln